

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 1 octobre 2020**

**DCM N° 20-10-01-10**

**Objet : Soutien à la manifestation Etudiant dans ma ville 12ème édition.**

**Rapporteur: M. SCIAMANNA**

La Ville de Metz souhaite la bienvenue aux étudiants avec l'opération Etudiant Dans Ma Ville du samedi 03 au samedi 10 octobre 2020, en partenariat avec les associations étudiantes messines, la Région Grand-Est, Metz Métropole, et les établissements d'enseignement supérieur. Dans le contexte sanitaire complexe vécu en ce moment, et pour affirmer le soutien et la solidarité de la municipalité aux étudiants, la Ville propose une série d'événements culturels, sportifs, engagés et festifs permettant notamment aux primo-arrivants de découvrir divers lieux (Hôtel de Ville, campus universitaires, établissements culturels et lieux historiques...). Rendez-vous incontournable de la rentrée, cette manifestation répond à la volonté de la Ville de Metz de favoriser l'ancrage territorial de tous les nouveaux étudiants. Etudiant dans Ma Ville est l'occasion de permettre aux jeunes de devenir acteurs de leur territoire et ce dès la rentrée.

Les festivités débiteront avec le village des étudiants, samedi 03 octobre place d'Armes Jacques-François Blondel, permettant la rencontre entre messins et étudiants, et donnant à voir les associations étudiantes en actions. Un grand jeu de découverte de l'histoire de la ville, de ses grandes figures universitaires et des campus sera proposé aux étudiants tout au long de la semaine. Par ailleurs, deux expositions rythmeront la manifestation : la première présentant "Les initiatives et solidarités étudiantes au temps du Covid", la seconde, en partenariat avec la fête de la Science, fera découvrir l'exposition familiale "Cherche & recherche". Le Centre Pompidou ouvrira ses portes pour une visite gratuite de l'exposition "Folklores" dimanche 04 octobre. Des ateliers d'initiation à la Radio auront lieu les 25 septembre et 01 octobre proposés par le Crous et Radio Campus Lorraine. Enfin, les étudiants pourront bénéficier de réductions grâce au concours des commerçants du centre-ville.

Le budget prévisionnel de cet événement s'élève à 24 400 €. Deux associations ont souhaité s'associer à Etudiant Dans Ma Ville en proposant un projet spécifique et à ce titre la Ville a décidé de soutenir leurs initiatives pour un montant de 1 000 €. La Région Grand-Est et Metz Métropole, partenaires historiques de la manifestation, ont été sollicitées pour une participation financière. Une convention de partenariat sera passée avec les TAMM.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions en direction de la jeunesse, de développer l'implication des étudiants dans la vie de la cité et de faire rayonner Metz comme grande ville étudiante,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'ACCORDER** les subventions suivantes aux deux associations ci-dessous mentionnées en vue de leur participation à la manifestation Etudiant dans ma Ville :
  - Radio Campus Lorraine *pour l'animation de la journée du 03 octobre*..... 500,00 €
  - Cri-Bij pour l'animation *Bar à bons plans pour la journée du 03 octobre*..... 500,00 €
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les organismes susvisés ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de non réalisation du projet.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les subventions de la Région Grand Est et de Metz Métropole destinées à l'organisation de cet évènement et à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions à intervenir avec les collectivités susvisées.

La dépense totale s'élève à 1 000 €. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 49 Absents : 6 Dont excusés : 4

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**